

ALPINE

STORE RENNES

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS “Un week-end en ALPINE”

Article 1 – Objet

La société SAS LA BRETILLIENNE AUTOMOBILES, Société par Actions Simplifiée au capital social de 250 000,00 euros, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 824 356 984, dont le siège social est situé 48 B rue du port favigo, 22000 SAINT-BRIEUC, représentée par Monsieur Alain DAHER, Président, (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 24 décembre 2025 à 12h00 au 31 janvier 2026 à 23h59 un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours Noël en Alpine 2025 ».

Article 2 – Participation

2.1 Accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- des membres du personnel de la Société Organisatrice,
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu,
- ainsi que leur conjoint(e), ascendants et descendants directs.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par personne sur le questionnaire (même nom, même adresse électronique).

Toute participation incomplète, illisible ou erronée sera considérée comme nulle.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2.2 Modalités de participation

Les participants doivent compléter le formulaire pour valider leur participation entre le 24 décembre et le 31 janvier 2026.

2.3 Validité de la participation

Les informations transmises par le participant doivent être exactes et vérifiables.

ALPINE

STORE RENNES

Toute fraude, tentative de fraude ou participation non conforme entraînera l'exclusion du participant, sans possibilité de recours.

Article 3 – Désignation des gagnants et attribution des lots

3.1 Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le mardi 03 février 2026 à 16h00 à la concession automobile Alpine Store Rennes à Saint-Grégoire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier cette date en cas de besoin, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Les gagnants seront informés sur les réseaux sociaux et par mail dans un délai maximum de 7 jours suivant le tirage au sort.

Le Jeu n'est ni géré, ni parrainé, ni sponsorisé par Instagram ou Facebook (Meta). Les informations communiquées par les participants sont destinées uniquement à la Société.

3.2 Attribution du lot

Le gagnant disposera d'un délai de 30 jours à compter de la notification pour accepter son lot.

Sans réponse dans ce délai, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain.

Le lot sera à retirer à la Concession Alpine Store de Rennes – Lieu dit la Brosse pôle automobiles 35960 Saint-Grégoire ou envoyé selon accord avec le gagnant.

Article 4 – Dotation

Le Jeu-Concours met en jeu un total de 3 lots, répartis comme suit:

- Lot n°1 : Week-end en Alpine

- Description : Mise à disposition d'un véhicule Alpine pour une durée maximale de 48 heures et dans la limite de 300 kilomètres inclus.

- Conditions : Les kilomètres supplémentaires seront facturés selon les conditions en vigueur au sein de la Société Organisatrice. Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible. En cas d'indisponibilité du lot, la Société Organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. D'une valeur de 399€ TTC.

ALPINE

STORE RENNES

- Lot n°2 et 3 : Une expérience séance photo chez un photographe professionnel

- Description : Un coffret cadeau qui contient une expérience photographique (séance photo, essentiellement famille, séance découverte des photos, expérience émotionnelle, tirage 20x30cm inclus dans la séance). Deux (2) lots de 150 € en coffret cadeau chacun (soit un total de 300 € de coffret cadeau pour les deux lots).

- Conditions : Chaque lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible. En cas d'indisponibilité du lot, la Société Organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Article 5 – Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD,

les informations recueillies sont destinées à la Société Organisatrice et utilisées uniquement dans le cadre du présent Jeu.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer par écrit à l'adresse suivante : SAS La Breillienne Automobiles – 48 B rue du Port Favigo – 22000 Saint-Brieuc..

Les participants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom et image à des fins de communication et de relations publiques, sans contrepartie financière.

Article 6 – Règlement

Le règlement complet du Jeu est disponible pendant toute la durée du jeu concours.

Toute question relative à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu en cas de force majeure, sans indemnité possible.

Article 7 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège de la Société Organisatrice, sauf disposition légale contraire.